

Règlement de formation

Inscription et frais

Chaque formation a un nombre maximal défini de participant-es. Les inscriptions sont prises en considération selon l'ordre d'arrivée. Toute inscription est contraignante et vaut reconnaissance de dette. Les formations sont payables à réception de la facture.

Confirmation d'inscription

Chaque inscription validée par *Bénévoles Valais-Wallis* fait l'objet d'une confirmation écrite à laquelle les documents de formation sont joints (programme, plan d'accès, etc.).

En cas de participation insuffisante, *Bénévoles Valais-Wallis* se réserve le droit d'annuler une formation. Les participant-s seront prévenus dans les meilleurs délais et le montant déjà versé sera remboursé intégralement.

Participation

Confidentialité : elle est absolue. Toute information entendue dans le cadre d'une formation pouvant porter préjudice à une institution ou une personne présente ne peut en aucun cas être divulguée hors de l'enceinte du lieu de formation.

Horaires / repas : les horaires définitifs sont communiqués au moment de la confirmation d'inscription. Les repas sont à la charge des participants.

Absence

En cas de désinscription jusqu'à 10 jours civils avant le début du cours, un remboursement est possible, moyennant des frais de traitement de CHF 50.-. En cas de désinscription moins de 10 jours avant le début du cours, l'intégralité de l'écolage est due.

En cas de maladie, accident ou force majeure, un remboursement est effectué sur présentation d'un document officiel.

Evaluation

Une évaluation anonyme de la formation vous sera demandée dans le but d'en améliorer le contenu et la qualité.

Attestation

Une attestation est remise à chaque participant-e pour autant que la formation soit suivie dans son intégralité.